



République Française

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

**Jeudi 3 avril à 20 heures 45**  
**en salle du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**La séance sera diffusée sur Internet en direct**

**Pour suivre le conseil municipal en direct :**

rendez-vous le **jeudi 3 avril 2025 à 20h45** sur  
la page d'accueil du site internet  
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>  
puis cliquez sur :

**« Conseil municipal du 3 avril : suivre le direct »**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Budget Principal – Approbation du CFU 2024.
2. Budget Principal - Affectation des résultats.
3. Budget Principal – Budget Primitif 2025.
4. Budget Principal – Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).
5. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2025 : impôts directs locaux.
6. Subventions aux associations.
7. Subvention au profit de la coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier.
8. Admissions en non-valeur.

9. Personnel communal : créations d'emplois répondant à un accroissement saisonnier.
10. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.
11. Secteur gare - Autorisation à signer la convention de substitution tripartite avec l'EPFIF.
12. Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale SPL SORGEM-SERVICES ET TERRITOIRES.
13. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
14. Comptes-rendus de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats, le cas échéant.
15. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 21 mars 2025

Georges JOUBERT,

Maire

